

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

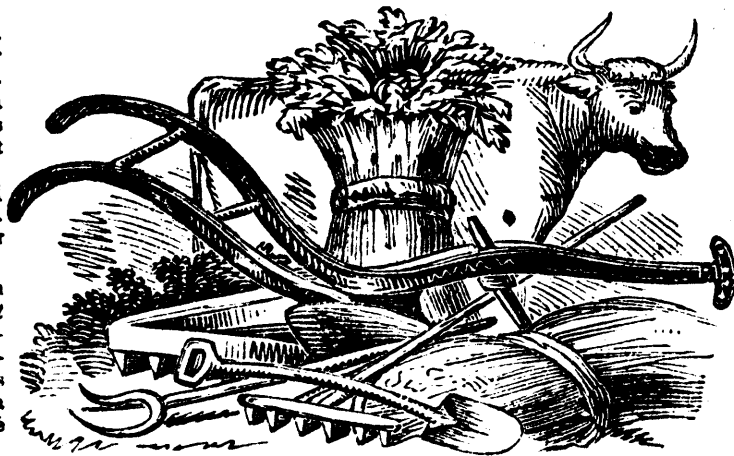
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne; 2^{me} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Secrets pour obtenir des récoltes abondantes (Suite).

Revue de la Semaine : L'année 1873 et les persécutions contre l'Eglise Catholique. — Writs ordonnant des élections générales dans toute la Puissance du Canada.

Correspondance : Un plan de colonisation.

Sujets divers : La protection des animaux, soins à leur donner.

— Les effets de la foudre sur différentes espèces d'arbres.

— Les pommiers qui échappent aux gelées.

Petite chronique : Une vache de \$40 000. — Société d'agriculture de Rouville.

Recettes : Onguent pour les meurtrissures. — Moyen de nettoyer les tissus de coton, de laine et de soie.

CAUSERIE AGRICOLE

SECRETS POUR OBTENIR DES RÉCOLTES ABONDANTES.

(Suite).

4^e. Secret : Exécuter les sarclages nécessaires à la destruction complète des mauvaises herbes. — Le sarclage est l'opération par laquelle on débarrasse les cultures des plantes nuisibles qui les étoufferaient et épuiseraient le sol.

Parmi les ennemis qui nous enlèvent nos faibles revenus, épuisent nos sols, affament nos plantes cultivées, diminuent nos récoltes, en un mot, nous volent le fruit de nos sueurs, il n'en est certes pas de plus redoutables ni de plus nombreux que les mauvaises herbes. Dans tous les terrains, sous tous les climats, au milieu de toutes les cultures, on les rencontre en abondance, poussant en même temps que les végétaux utiles, s'emparant de la nourriture qui leur est destinée; vivant à leurs dépens et végétant avec vigueur en

leur livrant une guerre acharnée dans laquelle elles sont trop souvent victorieuses.

La plupart de ces plantes nuisibles sont dotées d'une rusticité à toute épreuve et d'une incroyable puissance germinative; les unes passent intactes à travers le corps des animaux; les autres demeurent de longues années enfouies dans le sol, attendant sans danger les circonstances qui leur permettent de germer. " On a trouvé, dit un observateur agricole, sous un bâtiment qui sûrement avait existé deux cents ans, une terre noire qui fut transportée avec des débris de démolition dans un jardin; bientôt il poussa à cette place une quantité de marguerites jaunes, quoique auparavant on n'en eût jamais vu. Le nombre de ces petites semences qui peuvent exister dans le sol dépasse toute idée. Lorsqu'on a divisé soigneusement la terre et qu'on l'a réduite en poudre, elle est bientôt couverte d'une masse épaisse de mauvaises herbes que le labour ne tarde pas à détruire complètement; ces jeunes plantes ne pourraient y résister; mais alors le terrain inférieur ramené à la surface, se couvre bientôt d'une quantité de mauvaises herbes tout aussi grande que la première. J'ai vu cela se répéter jusqu'à six fois dans un été, sans que j'aie remarqué de diminution dans cette pousse de mauvaises herbes, et sans que l'espèce en fut détruite pour l'année suivante. On a renouvelé ces observations jusqu'à la troisième année, sans pouvoir débarrasser entièrement le terrain de la semence de la marguerite jaune. "

Cultivateurs, c'est contre de tels ennemis, toujours renaissants, que vous avez à lutter, c'est contre leur voracité que vous devez conserver votre bien. Qu'avez vous fait jusqu'à ce jour pour vous en débarrasser ou du moins pour en diminuer le nombre?

C'est avec peine que nous le constatons, vous n'avez rien ou presque rien fait. A part quelques plantes privilégiées, telles que patates, navets et autres de la même catégorie, et toujours cultivées en petite quantité, vous n'avez sarclé aucune de vos récoltes. On dirait même que vous avez pp

cœur d'aider à la multiplication de vos ennemis par un système de culture et par des travaux qui favorisaient leur croissance et leur développement.

Actuellement la plupart de nos champs sont perdus de mauvaises herbes, les prairies, les paturages, les champs en céréales poussent plus de mauvaises herbes que de plantes utiles. Les chardons, le chiendent, les marguerites, les renouées, la moutarde et mille autres non moins redoutables font votre désespoir et cependant vous ne faites rien pour les détruire ni même pour les empêcher de s'étendre sur une plus grande surface. La plus malheureuse apathie vous aveugle et vous empêche de sauvegarder vos plus chers intérêts.

Là près de vous, sous vos propres yeux, à la portée de votre main, en plein soleil, un ennemi vit de ce qui vous appartient, gaspille votre bien, vous ruine même et vous le laisse faire à sa guise, vous lui permettez tout, sans jamais vous opposer à ses dégâts. Mais c'est incompréhensible. Allez, levez vous donc, faites donc quelques efforts.

Le gaspillage qui résulte de la présence des mauvaises herbes est bien réel. Cultivateurs, vous faites tous vos travaux de culture, nous le croyons du moins, dans le but d'obtenir de bonnes récoltes, vous labourez vos terres, vous les engraissez autant que vos moyens vous le permettent; malheureusement vous ne sachez pas et vous ne savez pas même diminuer la multiplication des plantes nuisibles. Eh bien, en agissant ainsi, les meilleurs de vos soins servent à favoriser ces dernières. Ce sont elles qui profitent le plus de l'amélioration de votre terrain, ce sont elles qui prennent dans vos fumiers la plupart des principes fertilisants, ce sont elles enfin qui s'emparent des meilleures parties de la couche arable, ne laissant que les médiocres aux végétaux utiles.

Mais pourquoi, nous demandera-t-on, les mauvaises herbes réussissent-elles mieux que les plantes cultivées, pourquoi éloignent-elles même ces dernières? C'est que les mauvaises herbes sont douées d'une rusticité et d'une force de végétation supérieures à celles de tous les végétaux cultivés; c'est que la main souvent malheureuse de l'homme n'a pas encore entrepris l'affaiblissement de leur constitution, c'est qu'elles ne se reproduisent que de bonnes graines, bien fleuris bien mûres et parfaitement développées, qu'elles ne viennent que dans les sols qui leur sont les plus convenables; toutes choses que le cultivateur oublie généralement au grand détriment de ses succès culturaux.

Commençons donc dès l'été prochain une guerre acharnée contre les mauvaises herbes, usons à leur égard de tous les moyens destructifs et préventifs dont nous pouvons disposer, n'en laissons vivre aucune dans quelque endroit qu'elles se montrent, empêchons-les de venir à maturité et détruisons les racines des plantes vivaces.

Ne nous laissons pas décourager par le nombre de nos ennemis et les difficultés de leur destruction. Nous ne pouvons réussir du premier coup; mais les plantes nuisibles que nous détruisons ne reviendront plus et avec une persévérance incessante nous parviendrons si non à vaincre complètement tous ces ennemis, du moins à diminuer beaucoup leur influence.

Dans les pays les plus en renom par leurs succès agricoles, les sarclages sont considérés comme l'une des plus importantes opérations de la culture. On emploie pour leur confection des légions de travailleurs, hommes, femmes et enfants et on dépense des sommes considérables. Mais le temps de ces travailleurs et les dépenses en argent sont amplement récompensés par l'extrême abondance des récoltes qui en résulte.

Pour justifier l'importance que nous attachons à cette guerre malheureusement trop négligée que le cultivateur doit faire à la végétation naturelle du sol, il nous suffira d'indiquer ici la quantité de graines produite en moyenne par chaque pied de quelques-unes des plantes nuisibles les plus répandues dans nos cultures.

Le *Farmer's Magazine* contient à ce sujet de curieux détails. "Un seul pied de chardon lancéolé (*chardon commun*) le plus prolifique de tous les chardons, dit-il, fournit jusqu'à 30,000 graines. Le chardon des champs (*Chardon du Canada*), n'en fournit que 5,000, mais il se multiplie également par ses racines. Le laitron des champs (*sonchus arvensis*), donne le nombre fort respectable de 19,000 graines. Une seule plante suffit pour couvrir deux arpents en un an....."

Mais les plantes précédentes ne sont pas les seules à redouter, comme on peut le constater par les chiffres suivants:

Un seul pied d'ortie dioïque produit en moyenne par année 100,000 graines. La grande Marguerite (*Marguerite blanche*), en fournit 5,500. Le mouron et la moutarde sauvage (*beuquet jeune*) 4,000. La cucurbit (*bourreau du lin, tiguisse*) 20,000. Le serpolet commun 19,000, la lychnide noir (*nelle des champs*) 2,000. Le Pissenlit 2,500. Le Bône des Seigles 1,600.

Et voilà là plus qu'il n'en faut pour faire ouvrir les yeux à tous ceux qui sont intéressés dans le succès de l'agriculture: au cultivateur comme au Législateur. Le cultivateur dans son propre intérêt devrait arrêter cette énorme multiplication qui diminue ses récoltes en quantité autant qu'en qualité; mais il est du devoir du Législateur de protéger la culture contre l'invasion des mauvaises herbes par des lois efficaces. Il a déjà été fait quelque chose dans le sens que nous indiquons, mais ce quelque chose est bien peu et d'ailleurs il est resté lettre morte.

Il nous faudrait une complète, obligatoire législation pour tout le monde et dont la mise en force fût placée sous le contrôle d'agents spéciaux intéressés au bon fonctionnement de ces lois protectrices.

Toutes les graines de mauvaises herbes ne sont pas sans doute placées dans des circonstances favorables à leur germination; car autrement, il y a longtemps que tous nos champs ne pousseraient plus que des chardons, du chiendent des marguerites, etc. "Heureusement dit un éminent agronome, le plus grand nombre avorte, ou bien est détruit par le fait même de leur inutilité. Chacune a son dévot particulier et sert de nourriture de prédilection à quelque être vivant. L'homme a des auxiliaires très-actifs qui le débarrassent d'une foule d'ennemis ou de plantes nuisibles. Les efforts les plus attentifs et les plus assidus resteraient le plus souvent impuissants sans le secours presque inaperçu qu'il en reçoit; encore a-t-il le tort en général de ne savoir pas reconnaître les bons offices de ceux qui travaillent le plus activement pour lui, et de mettre à les poursuivre une ardeur coupable qu'il ne sait pas toujours appliquer à la destruction de ce qui lui nuit le plus."

Mais d'un autre côté il est certaines circonstances qui semblent multiplier le nombre des mauvaises herbes en dépit des travaux du cultivateur. Par exemple, dans les terres fortes, lorsque les labours sont donnés pendant ou peu après une pluie, le sol ne se trouvant pas prêt, pour employer une expression bien connue, on dit alors que la terre est gâtée. La terre gâtée se couvre rapidement d'une immense quantité de plantes nuisibles de toutes les espèces propres au terrain que l'on cultive. Plusieurs de ces plantes se reproduisent deux ou trois fois dans la même année et infestent

la terre pour longtemps, à moins qu'une bonne culture, de bons labours faits en temps propices ne les fassent disparaître.

Ces mauvaises herbes avides d'engrais épuisent presque complètement le sol, et cela à tel point que les végétaux utiles qu'on y cultive ensuite manquent de nourriture et ne donnent que de rares et courts épis.

Les divers procédés pour arrêter la multiplication des plantes nuisibles peuvent être rangés en deux classes : les moyens préventifs et les moyens destructifs. Mieux vaut toujours prévenir que combattre ; c'est-à-dire qu'il est infiniment préférable d'empêcher la multiplication des mauvaises herbes que de travailler à leur destruction.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Les derniers jours de l'année 1873 ont été tout aussi douloureusement marqués que les premiers dans le cœur des catholiques. Voilà une année qui vient d'être lancée dans l'éternité ; mais quelle année ? Depuis le commencement jusqu'à la fin nous n'avons eu que des persécutions à enregistrer. Dans presque tous les pays de l'Europe et même en Amérique le roc de l'Eglise a été battu en brèche. Tout ce qui touchait de près ou de loin au catholicisme a été attaqué avec la plus infernale fureur. Des bas fonds de la société sont sortis des suppôts de satan qui ont sali de leur bave immonde tout ce qui est grand, juste et saint.

Pie IX, l'immortel pontife du Vatican, la plus belle figure de ce siècle, le représentant du droit sur la terre, s'est vu attaquer dans ce qu'il a de plus cher, dans ses chers enfants et dans leurs fidèles gardiens. C'est de Rome même, du siège de la catholicité que sont partis les coups les plus douloureux. C'est là que se sont organisés sur la plus grande échelle ces vols légaux qui ont dépouillé les communautés religieuses, les églises, et chassé le clergé régulier auxiliaire si précieux dans le gouvernement général de l'Eglise.

Toutes ces turpitudes ont été commises au grand jour, à la face des gouvernements catholiques qui n'ont pas même osé faire entendre aux spoliateurs la plus faible réclamation. De Rome le mouvement anti-catholique s'est propagé en Suisse, en Autriche et dans presque tous les petits états allemands.

Le chef de cette immense spoliation, car elle a un chef, c'est Bismarck qui, dans son empire prussien, se livre, avec toute l'ardeur dont il est capable, à la plus inique persécution. C'est lui qui bat la marche, qui guide les gouvernements dans le sentier des abominations. Au son de sa voix impie, tous les sicaires au service de la persécution se ruent comme une bande de loups affamés sur le corps mutilé de la Sainte Eglise de Jésus-Christ.

Voilà en quelques mots le bilan de 1873, bilan bien triste certainement ; mais qui le deviendra encore plus pendant l'année qui commence, car la persécution, enhardie par ses incroyables succès, semble vouloir pousser les choses jusqu'à la dernière limite du possible.

Nous en avons des preuves irrécusables en Italie et dans les autres pays persécuteurs. Jusqu'à présent le gouvernement piémontais s'était borné à s'emparer des biens des communautés religieuses. C'était bien une attaque infâme contre les droits de l'Eglise, mais c'était ce qu'on pourrait appeler une attaque indirecte, et quelques personnes, plus faibles que coupables, voulaient encore croire à une cer-

taine modération des spoliateurs.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'entretenir de doute à cet égard, on jette le masque de cette modération hypocrite et les attaques sont devenues directes. Les impies ont adopté en principe la spoliation des principales basiliques de Rome. Ces basiliques formaient une partie importante des faibles revenus du Souverain Pontife. En les frappant, en se les appropriant, les autorités piémontaises s'emparent donc des pauvres ressources que le Saint-Père possédait encore.

“ Les bénéfices des basiliques et des collégiales de Rome, dit une feuille catholique, servaient jusqu'ici à entretenir les membres des diverses congrégations romaines. Privés, du moins en partie, des revenus des basiliques, ces fonctionnaires indispensables de l'Eglise, nécessaires à son gouvernement général, vont retomber à la charge de Pie IX. Ce sera au denier de Saint-Pierre d'y pourvoir. Donc indirectement le gouvernement de Victor-Emmanuel prélève un impôt sur tous les catholiques du monde. Assurés que leur piété filiale n'abandonnera pas leur père dans le besoin, les voleurs piémontais arrachent une à une à Pie IX ses ressources. ”

D'ailleurs, les projets de la secte révolutionnaire ne sont plus un mystère pour personne, elle veut faire table rase de tout ce qui peut ressembler à une propriété ecclésiastique quelconque. Nous en avons la triste confirmation dans le passage suivant que nous empruntons à une feuille italienne :

“ Des rumeurs vagues et des bruits mystérieux répandus çà et là dans les clubs libéraux et maçonniques font allusion à une recrudescence de la persécution religieuse en Italie à la manière prussienne ; et de même qu'ici à Rome, comme l'a déclaré impudemment une feuille officieuse, on tend à *frapper à la tête et au cœur*, de même on songe à réformer la loi des garanties, à revendiquer pour la nation les musées, la bibliothèque et tous les monuments admirables de religion, d'art et de science, réunis au Vatican par la sagesse des Papes.

“ C'est aux pieds du Vatican, on s'eff, que doit recevoir son dévouement final cette grande et lamentable comédie du siècle, dont nous avons été témoins de 1848 à 1870. ”

Si cette infamie se réalise ce sera le signe précurseur de l'orage final après lequel tout sera perdu ou sauvé : perdu, si le monde insouciant laisse accomplir cette dernière iniquité ; sauvé, s'il se décide enfin à prendre la défense de la civilisation menacée.

Dans d'autres parties de l'Italie, où il n'y a plus rien à voler à l'Eglise, on pousse les populations dans le schisme, on les engage par les moyens les plus impies à se séparer complètement de la grande famille catholique, en chassant leurs véritables pasteurs et les remplaçant par des intrus élus au poste de curé par la canaille.

“ Dans deux villages du Mantouan, dit un correspondant, les paroissiens soudoyés par le gouvernement ont élu eux-mêmes leur curé. Avant hier un député a adressé à ce sujet une interpellation au ministre des cultes, Vigliani, pour demander que le gouvernement pourvoie à ce que les principes de la liberté religieuse soient sauvegardés. La réponse du ministre des cultes est digne d'être connue, car elle révèle le but que poursuivent nos gouvernants, et prouve combien ils seraient heureux de trouver en Italie un terrain aussi propice qu'en Suisse pour diviser l'Eglise et se procurer un semblant de légalité dans leurs persécutions iniques. ”.....

Après avoir nié que le gouvernement ait pris part à ces élections et s'être plaint que la loi des garanties ne lui permet pas de faire pour ces paroissiens tout ce qu'il voudrait,

il ajouta : " Je suis réjoui de voir se manifester un sentiment religieux qui naissant avec la liberté, nous pourra conduire à cette réforme religieuse qui seule sera capable de nous donner la paix et de nous fournir un clergé qui soit d'accord avec l'Etat. Le jour où l'on proclamera la vraie liberté religieuse, les dissensions disparaîtront et les populations auront les pasteurs qu'elles désirent. Vous comprenez qu'animé par ces sentiments, je voudrais faire pour ces paroissiens tout ce qu'il est possible, mais je suis lié par la loi des garanties. "

— En Prusse, non-seulement les prêtres et les évêques sont frappés d'amende et jetés en prison ; mais ces derniers sont encore sommés de déposer leur dignité épiscopale.

Voici un de ces derniers faits relaté par le *Courrier de Posen* : " Mgr. le Primat a reçu, avant-hier lundi, de la part du président supérieur du duché, la nomination de déposer sa haute dignité dans le délai de huit jours, et il est ajouté dans l'écrit que s'il ne le fait pas de son propre gré, il sera cité devant le tribunal supérieur ecclésiastique de Brlin.

" Dans une circonstance aussi grave, Mgr. le Primat a senti le besoin de se mettre en rapport avec ses deux chapitres, et comme le temps presse, il les a mandés tous deux chez lui. Hier, mardi, le chapitre de Gnesen et le chapitre de Posen se sont présentés à dix heures du matin au palais archiépiscopal, et sont entrés immédiatement en séance. Cette séance a duré jusqu'à midi. Comme de raison, on ne sait rien de ce qui s'y est passé, seulement on nous affirme que les deux chapitres comprennent le devoir d'une union parfaite avec leur chef spirituel, à l'égard duquel ils professent une vénération inébranlable, un amour ardent, une confiance à toute épreuve et une obéissance persévérante.

" Le moment que notre prévoyance devançait depuis longtemps est donc arrivé. Chacun doit être préparé à ce coup. L'heure présente est solennelle et grave. Nous espérons que notre société catholique comprendra les grands devoirs qui lui incombent.

" Il est impossible de comprimer entièrement l'émotion qui déborde de nos cœurs. Pourtant cette émotion ne doit pas nous pousser à l'irritation et aux passions violentes. Dieu fasse que maintenant et plus tard la douleur et l'indignation n'amènent pas des démonstrations tumultueuses ! Tâchons de nous pénétrer de la nécessité de remplir toujours plus parfaitement nos devoirs et nos obligations ; tenons ferme à la vérité et à la sainte Eglise ; prions avec ferveur ; de cette manière nous nous acquitterons le mieux de ce que nous devons à Dieu et aux hommes, et nous montrerons à notre bien aimé archevêque que nous le comprenons, que nous lui obéissons et que nous sommes dignes de nous élever jusqu'à la hauteur de ses sacrifices. "

Mais les autorités prussiennes ne s'en tiennent pas seulement à jeter l'injure et la menace à la figure de l'évêque catholique, elles poussent même l'insulte jusqu'à voler à main armée, les archives des églises et les seaux des paroisses. C'est ainsi que l'autre jour, le procureur du roi et le bourgmestre sont venus dans le local du consistoire archiépiscopal, à Gnesen, exiger qu'on leur livrât les dossiers relatifs à l'administration des paroisses, et malgré les protestations du chanoine Wojciechow-ki, faisant fonction de vicaire-général, ils ont usé de violence et emporté les papiers.

Le courageux archevêque de Gnesen et de Posen a protesté contre une telle injustice, il a nié à l'autorité civile le droit de s'emparer des documents appartenant aux églises, mais que peut cette protestation courageuse contre la haine fanatique d'un gouvernement impie qui a pour lui la force

et qui se croit sûr de l'impunité.

Mais laissons là ces tristes infâmes, l'Église peut être persécutée, on peut encore, comme sous les empereurs romains, envoyer les chrétiens aux bêtes ou les forcer de rentrer dans les Catacombes ; néanmoins l'Église ne périra pas, elle est assise sur un roc inébranlable que les plus violentes tempêtes peuvent assaillir mais non briser.

C'est même dans la persécution que l'Église s'épure et qu'elle est rendue plus digne de son Divin Fondateur. Ces temps malheureux passeront et le catholicisme sortira triomphant de la lutte que lui font actuellement les suppôts de satan.

Arrivons maintenant à la Puissance du Canada.

— Dans une des Provinces qui forment la Confédération canadienne, il existe un parti infâme de fanatiques protestants qui déshonore le nom d'hommes civilisés. Pendant l'année qui vient de s'écouler cette clique éhontée, qui a le nom de Législature du Nouveau-Brunswick, n'a cessé de persécuter la conscience des catholiques, d'empriçonner les prêtres parce qu'ils refusaient de payer une taxe inique et opposée à leurs principes religieux.

La courageuse population catholique ne s'est pourtant pas laissée abattre. A la violence elle a opposé l'héroïsme des persécutés, à la force une pieuse résignation. Elle aurait pu fomenter des troubles, se soulever en masse contre ses persécuteurs, ou les décimer en détail, elle ne l'a pas voulu parce que ses principes religieux s'y opposent, elle a voulu rester dans le chemin de la légalité et ne devoir qu'à la Divine Providence la fin de ses maux.

L'année qui commence verra-t-elle finir cette honteuse comédie organisée par les protestants fanatiques du Nouveau-Brunswick ? Nous ne le savons ; mais nous le désirons aussi bien dans l'intérêt de nos co-religionnaires que dans celui de toute la Puissance.

Toujours est-il que les catholiques de la Province voisine viennent de remporter une belle victoire électorale dans le comté de Kent. Malgré les moyens frauduleux employés par le ministère New-Brunswickois, le candidat des catholiques a été élu à une majorité de 118 voix. C'est peu si l'on considère que le comté de Kent est presque entièrement peuplé de catholiques ; mais c'est beaucoup si l'on tient compte de la corruption qui a eu lieu dans cette élection.

On sait que le Nouveau Brunswick jouit de l'avantage soi-disant inappréciable du vote au scrutin secret. Cependant, malgré les qualités du scrutin secret, on a trouvé moyen de pousser la corruption jusqu'aux dernières limites au possible. Avec ou sans la permission de Messieurs les officiers rapporteurs, presque partout les urnes reçurent beaucoup plus de bulletins qu'il n'y avait de voteurs. Ainsi, à Dundas 330 voteurs se sont présentés au poll et cependant on a trouvé dans l'urne électorale 422 bulletins dont cinq furent détruits ; à Wellington on a compté 78 bulletins de plus qu'il n'y avait de voteurs ; à North Welford, l'excédant a encore été de 63 bulletins ; à Harcourt la liste contient 189 électeurs dont 130 sont absents depuis deux ans, cependant le candidat protestant obtint 301 voix tandis que M. O'Leary n'en eut que trois.

Est-ce assez de corruption comme cela. Peut-on attendre quelque acte de justice de la part d'hommes qui ne reculent pas devant des moyens aussi abjects.

— Les writs ordonnant des élections générales pour le choix des représentants du peuple à l'Assemblée Législative d'Ottawa, ont été émanés. En conséquence, les électeurs de toute la Puissance sont convoqués pour le 22 de Janvier

au Chef-lieu de leurs comtés respectifs.

La protection des animaux.--Soins à leur donner

M. Félix Amblard, vice-président du comice agricole de l'arrondissement d'Agéti, a prononcé un discours dans lequel nous trouvons des pensées tellement vraies, des conseils tellement sages, que nous croyons utiles d'en citer les passages suivants, en les recommandant à l'attention des cultivateurs :

« Dieu a donné à l'homme l'empire sur tous les êtres vivants. Mais il ne lui a donné qu'à la condition que cet empire ne dégénérerait jamais en tyrannie et en cruauté, et qu'il ne serait exercé qu'avec mesure et sagesse. Quoique l'homme soit sa créature de prédilection, Dieu n'a point abandonné les autres à sa merci, il ne les a point livrés en victimes à ses instincts féroces. Il lui a seulement accordé de les employer à son utilité, de s'en aider dans les travaux qui dépasseraient ses forces ; mais il ne lui a point donné le droit de les maltraiter, de les tourmenter, de les faire souffrir à plaisir.

« Combien de fois cependant n'arrive-t-il pas que l'homme rudoie, frappe, martyrise, les animaux domestiques, ces précieux auxiliaires toujours soumis à sa volonté, supportant avec lui les durs et longs travaux, le poids de la chaleur, les intempéries des saisons, et devenant souvent les compagnons fidèles de ses plaisirs comme de ses fatigues ! Il n'est point arrêté par la pensée qu'ils sont de même que nous sensibles à la douleur et aux maux physiques, il ne tient aucun compte des secours immenses qu'il en retire. — L'homme se rend ainsi indigne des bienfaits de Dieu.

« Le moment est arrivé où les animaux domestiques subissent un supplice plus douloureux et plus insupportable que celui de l'aiguillon, du bâton ou du fouet : C'est celui de la faim.

« Visitez, pendant l'hiver, les étables à bœufs. Elles offrent un triste spectacle. Elles sont, en général, mal tenues, malpropres, incommodes, insalubres ; presque partout, vous n'y trouvez que des animaux amaigris, ayant la peau adhérente aux os, baissant languissamment la tête, pouvant à peine se tenir sur leurs membres.

« D'où cela vient-il ? De ce que les agriculteurs, propriétaires et métayers, dans la saison rigoureuse où le travail est suspendu, imposent à leur bétail un long jeûne, de dures privations, ne lui font manger que le moins bon fourrage, lui retranchent une bonne partie de la ration ordinaire, et ne lui donnent juste que ce qu'il lui faut pour l'empêcher de mourir.

« Le législateur aurait dû combattre cette coutume barbare par des dispositions sévères. Son cœur demeure incomplète pour n'avoir pas cherché à garantir les animaux domestiques de toute souffrance provenant de l'homme ; pour n'avoir pas fait en sorte qu'ils eussent, en toute saison, des étables convenables, une nourriture suffisante et saine, en un mot, tout le confortable d'où dépendent leur bien-être et leur santé.

« Agriculteurs, ne vous autorisez point de ce silence, de cet oubli de la loi, pour refuser aux animaux qui vous appartiennent les soins qui leur sont dus. A défaut de la loi des hommes, obéissez à la loi de Dieu. Sa bonté s'étend sur tout ce qui existe : il vous commande de ménager ses créatures. Elevez-vous à sa ressemblance, soyez bons comme lui, soyez bons pour tous les êtres vivants, principalement pour ceux qu'il a formés à votre usage ; efforcez-vous de les rendre heureux et contents à leur manière : c'est un devoir pour vous, que ce soit aussi une de vos jouissances.

« Il y va d'ailleurs de votre intérêt : l'on gagne toujours à faire ce que Dieu ordonne.

« Lorsque le printemps repaît, et que les champs vous réclament de nouveau, vous n'avez plus que des attelages épuisés, ruinés par le régime débilitant auquel vous les avez soumis. Ils ne marchent pas, ils se traînent péniblement ; la charrue seule est pour eux un pesant fardeau, ils sont incapables de l'enfoncer dans la terre, et le travail de la journée est, pour ainsi dire, nul. Tandis que, si vous leur donniez la quantité d'aliments substantiels qu'exigent leur constitution et leur tempérament, vous trouveriez, à la reprise du labourage, des attelages dispos et vigoureux, qui creuseraient de profonds sillons, et prépareraient, en peu de temps, vos champs à recevoir les semences.

« L'épargne sur la nourriture de ces animaux est un fort mauvais calcul : ce qu'on réserve d'un côté, on le perd vite et au-delà, de l'autre. Que de dépenses ne faut-il pas pour préparer ces corps étiques et décharnés, pour les relever de leur abattement et de leur atonie ! Soyez-en convaincus, agriculteurs, votre plus sûr avantage est de les maintenir toujours dans un état satisfaisant.

« Dans tous les cas, nous vous le répétons, gardez-vous de traitements cruels envers vos animaux domestiques. Vous êtes avertis que la loi vous menace et qu'elle peut vous atteindre.

« Toutefois nous souhaiterions pouvoir attribuer vos modérations à de plus nobles sentiments que celui de la crainte. D'abord au sentiment de votre dignité : les sévices envers des êtres sans défense sont une honte et une lâcheté ; ils ravalent ceux qui les commettent au-dessous des animaux ; puis au sentiment de vos devoirs envers vos familles et vos serviteurs : vous devez être leur guide et leur modèle : abstenez-vous de tout acte qui puisse faire germer dans leur esprit l'idée du mal.

« Et ne traitez pas légèrement les habitudes contractées à l'école de la brutalité et de la violence envers les bêtes : de degré en degré, elles peuvent mener loin ; plus d'un criminel a ainsi débuté.

« Apprenez donc à vos enfants, à ceux que vous êtes chargés de diriger, que l'homme n'occupe la première place dans la création que pour protéger les êtres inférieurs, et non pour les faire souffrir.

« Faites-mieux encore : accoutumez-les, par la leçon et l'exemple, à soigner avec affection, à choyer, à soulager les animaux domestiques. Ils ne tarderont pas à sentir, au fond de leur conscience, qu'ils ont à remplir envers leurs semblables des devoirs plus obligatoires et plus sacrés. Les qualités morales et les vertus s'engendrent les unes les autres dans l'âme humaine. Lors même que vous eussiez négligé, ce que nous ne saurions croire, d'enseigner autour de vous que, frères en Jésus-Christ, nous devons nous aimer et nous secourir mutuellement, de la compatissance envers les animaux naîtrait encore la charité envers les hommes. — FÉLIX AMBLARD.

Un plan de colonisation

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons lu avec plaisir dans le Discours du Trône, que le gouvernement veut encourager, de toutes ses forces, la colonisation de nos terres incultes, par l'amélioration de voies de communication. Nous espérons que ces bonnes paroles ne resteront pas à l'état de lettre-morte et que gouvernement et opposition combineront leurs efforts pour mener à bonne fin cette entreprise vraiment nationale. Il est grandement temps. Nous avons sur le Gatinéau nombre d'établissements qui languissent faute de chemins. Le sol est d'excellente qualité, le climat

tempéré, le marché très-avantageux, le travail en grande demande, et ce qui plus est les colons certainement se compteraient par centaines s'il y avait des chemins.

La petite ville de Hull est habitée en bonne partie par d'anciens cultivateurs, maintenant fatigués du travail des manufactures et qui n'attendent que le moment favorable pour revenir ce qu'ils ont été. De plus, plus d'un millier d'hommes de chantier visitent tous les ans ces parages. Un bon nombre aimeraient s'établir sur ces terres; mais le manque de chemins paralyse tout.

Pour donner une idée du peu d'encouragement que la population reçoit ici, nous dirons que le canton Egon, voisin du Désert, et dans lequel je demeure, renferme une population d'au-delà de cinquante familles, réparties en plusieurs groupes d'établissements, et n'a pas encore obtenu un seul denier du gouvernement. Il en est ainsi du canton de Kensington. Dans le canton d'Amoud un peu d'argent a été dépensé, mais pas assez pour atteindre les derniers établissements, formés cependant depuis une dizaine d'années. Y a-t-il lieu d'être surpris, si la colonisation n'avance pas à pas de géant?

Aussi longtemps que le colon sera considéré comme un portefaix et une bête de somme, comme un être livré à toutes sortes de peines physiques et morales, il n'y a pas de colonisation possible.

Le gouvernement a été informé des faits, la question a été prise en considération; mais de chemins, point. La réponse finale, c'est qu'il n'y a pas assez d'argent.

Mais, n'en trouve-t-on pas pour faire venir des immigrants d'Europe? On distribue des agents à droite et à gauche; on paie en partie le passage des immigrants. Arrivés, au pays, on les loge, on les nourrit jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé une situation, et le canadien, lui, on le laisse dans la boue jusqu'aux oreilles. Tire-toi d'affaire comme tu pourras. Nous connaissons de braves familles qui ont abandonné de bonnes terres sur la Rivière du Lièvre, parce qu'il n'y avait pas de chemins, ni d'espérance d'en avoir.

On veut à tout prix, dit-on, augmenter la population; mais si nous ne prenons pas les moyens de conserver notre population indigène, nos frères, nos parents et nos amis, conservons-nous davantage la population étrangère?

Et supposons que nous la conservions, pour chaque homme qui nous viendra de l'autre côté de l'Atlantique, n'y aura-t-il pas un des nôtres qui franchira la ligne 45ième quand la situation se sera améliorée? Il me semble que la chose est claire. Nous ne pouvons conserver nos populations; et on va chercher des immigrants qui nous coûtent bien cher. Y gagnerons-nous à l'échange? J'en doute fort, s'il en faut juger par les échantillons que j'ai été à même de connaître. Ne commence-t-on pas par où il faudrait finir? Ouvrons des voies de communication, construisons des chemins de fer, donnons un nouvel essor à l'industrie et à l'agriculture, enfin créons du travail, et s'il nous faut des bras, ou plutôt ils se présenteront d'eux-mêmes. Les artisans se portent là où les attendent les meilleurs salaires.

Pour être juste cependant, il faut convenir que certaines localités sont mieux traitées par le gouvernement que la Vallée de la Gatineau. Ainsi, tous les ans, on dépense des sommes considérables pour ouvrir ces chemins à l'établissement de la Mantawa, qui est loin d'avoir l'importance et l'avenir des établissements de la Gatineau, comme chacun peut s'en convaincre en consultant le dernier recensement. Nous sommes continuellement à nous demander la raison de cette différence. Le gouvernement retire un revenu immense des forêts de la Gatineau. Tous les habitants presque sans exception contribuent au revenu de la province de Québec, puisque presque tous sont engagés à l'exploitation du bois. Comment se fait-il qu'ils ne puissent obtenir leur part légitime des revenus de la Province qu'ils contribuent à grossir plus que qui que ce soit? Eh! que n'a-t-on pas fait encore pour la colonie belge de Monte-Bello? Nous sommes, certes, loin de blâmer ce qui a été fait; mais que n'en fait-on autant pour les enfants du pays?

Ici le colon est absolument laissé à lui-même. Il n'a jamais vu un officier du gouvernement, il n'a jamais vu le membre de son comté, l'Agent des Terres de la Couronne de-

meure à Hull, au-delà de cent milles des derniers établissements. Personne pour s'enquérir des besoins de la colonisation, aucune voix autorisée pour faire valoir nos justes réclamations. Il n'y a que nos prêtres qui s'en occupent. Si encore on les écoutait. On dit qu'il n'y a pas d'argent. Que n'élève-t-on un peu le prix des terres, s'il est nécessaire,

Dans le canton d'Egon les terres se vendent trente centins l'acre. Or pense-t-on que nous n'aimerions pas mieux payer cinquante centins l'acre et avoir des chemins? Et ce serait une différence dans la valeur du canton d'environ douze mille piastres. Pense-t-on que si le gouvernement dépensait les douze mille piastres en question, en voies de communication dans le susdit canton, il ne pourrait pas placer ses terres à cinquante centins l'acre. Non, certes, et nous affirmons qu'il en trouverait facilement un dollar l'acre et il ferait une spéculation avantageuse qui lui aiderait à promouvoir d'autres entreprises.

C'est ce que ferait d'ailleurs tout propriétaire sensé qui serait en possession de ces terres. Il aurait un agent local, il ouvrirait de bons chemins, il bâtirait des logements pour recevoir les nouveaux colons et il ferait annoncer les terres aux quatre coins du pays. Nous avons vu des terres du Nebraska annoncées dans les journaux du Canada. Aussi longtemps qu'on n'entrera pas résolument dans cette voie, et qu'il n'y aura pas d'organisation plus puissante, inutile de parler de colonisation. Ce ne seront que des paroles en l'air. Il n'est que juste que le colon puisse se transporter en voiture à la porte de son chantier.

Nous n'avons nullement l'intention de faire la guerre au gouvernement. Sa politique nous intéresse peu dans ces régions reculées. Nous pensons que le vice est dans l'organisation du Département des travaux publics et dans celui des Terres de la Couronne. Nous pensons que les deux chefs de ces départements sont animés des meilleures intentions. L'honorable M. Archambault; nous assure-t-on, s'est donné un trouble infini pour le bon fonctionnement de son département, mais nous croyons que les crédits mis à sa disposition ne sont pas assez considérables.

C'est à la Chambre d'y voir. Qu'on établisse des agences partout où il sera jugé nécessaire, avec instruction aux agents de faire connaître au gouvernement les besoins de leurs districts respectifs, que l'on construise dans les centres de colonisation des logements pour recevoir les colons, comme l'on fait pour les Immigrants. Le colon qui s'enfoncé jusqu'à trente lieues dans la forêt, n'est-il pas un peu étranger dans sa nouvelle patrie? D'ailleurs n'est-ce pas dans ces établissements nouveaux que les logements sont le plus difficile à trouver. Nous avons vu chercher pendant trois ou quatre jours pour s'en procurer un.

Enfin agissons en hommes d'affaires, et si nous voulons coloniser, prenons-en les moyens.

C'est une des questions dans lesquelles il nous faut oublier toutes nos dissensions et marcher comme un seul homme.

Nous faisons donc appel au gouvernement et à l'opposition. Puissent-ils étudier la question sous toutes ses formes: sans préjugés, sans parti pris, sans arrière-pensée politique et dans le seul but de promouvoir les intérêts du pays. C'est l'unique désir de votre correspondant.—PIERRE BELANGER.

Les effets de la foudre sur différents espèces d'arbres

A la dernière réunion de la Société philosophique de Manchester, M. Sidebotham a entretenu la Société des effets de la foudre sur les différentes espèces d'arbres.

L'auteur a recueilli un certain nombre d'observations d'arbres frappés par la foudre, et il a été surpris de trouver que le hêtre paraissait y échapper; on pourrait dire peut-être que jamais un hêtre a été foudroyé.

Voici une série de nombre qui représentent la fréquence dont, dans vingt-huit cas observés, ces diverses espèces d'arbres ont été frappées en Angleterre:

Chêne.....	9 fois
Peuplier.....	7
Krâblé.....	4
Saule.....	3
Marronnier d'Inde	1
Noyer.....	1
Kubépine.....	1
Orme.....	1

Ce qui étonne dans ce tableau, c'est que l'orme n'aurait été foudroyé qu'une fois en vingt-huit ans, car cette espèce s'élève ordinairement bien plus haut que les autres espèces citées. A cette occasion M. Binney a fait remarquer que les coups d'éclair sont généralement déterminés par la nature du terrain. C'est ainsi, dit-il, que, dans certaines localités, les orages sont plus désastreux que dans d'autres. On sait, dit M. Binney, que le hêtre croît généralement sur un terrain sec et sableux, que de tels terrains sont mauvais conducteurs de l'électricité, et par conséquent moins sujets que les terrains humides à recevoir les décharges de la foudre.

—L. DE VAUGELAS.

Les Pommiers qui échappent aux gelées

Voulez-vous récolter des fruits, malgré les gelées du printemps, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux abris, à la fumée, aux nuages artificiels... plantez des arbres à floraison tardive, c'est-à-dire des espèces qui fleurissent plusieurs semaines après les autres, alors que les gelées printanières ne sont plus à craindre.

Ce conseil pourra s'appliquer surtout aux planteurs de pommiers.

Tandis que les genres noyer et poirier ne renferment qu'une couple de variétés à végétation tardive, le genre pommier offre un choix raisonnable de bonnes sortes, entrant en sève après le départ des froids d'avril-mai, et produisant de bons fruits soit pour la fabrication du cidre. Ajoutons que ce sont des fruits robustes, de bonne garde, et se prêtant aux manipulations des voyageurs. — Ch. BALTET (—Il n'est pas mention d'abricotiers !!

Petite Chronique

Une vache de \$40,000. — L'honorable M. Cochrane, le célèbre éleveur de Compton, nous a habitué à des prix fabuleux, obtenus pour ses plus belles bêtes à cornes, de race Durham. Dernièrement encore il obtenait \$10 000 pour un de ses élèves. Mais il se trouve aujourd'hui distance par l'hon. Samuel Campbell d'Utica, dans l'Etat de New-York qui a obtenu les prix qui suivent, à une vente à l'enchère tenue récemment sur son magnifique domaine.

Second duc d'Oneida, âgé de 3 ans.....	\$12,000
Première duchesse d'Oneida.....	30,000
Huitième duchesse de Genève.....	40,000

Enfin, les cent onze têtes de bestiaux de tout âge qui composaient le troupeau, ont réalisé la somme fabuleuse de \$380,890 ou une moyenne de \$3 340 par tête. Les ascendants de ce troupeau furent importés d'Angleterre en 1853, et après vingt ans de soins judicieux, ont donné ce magnifique résultat. En agriculture comme en industrie les Etats-Unis défient aujourd'hui toute rivalité. — *Le National*.

— A l'assemblée annuelle de la société d'agriculture du comté de Rouville, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année courante: Solime Bertrand, Président, réélu. Dr. Béique, Vice-président, réélu. J. M. Messier, Secrétaire-Trésorier. Directeur pour Ste. Marie, le Dr. Poulin; Ste. Angèle, Frs. Ostigay; St. Césaire, Thomas Godbois; St. Jean-Baptiste, J.-B. Jourdan; St. Hilaire, Mefse Benette, réélu; St. Mathias, Philip Johnson, réélu; L'Ange Gardien, Charles Gauvin, réélu, et St. Paul d'Abbottford, Onias Crossfield.

RECETTES

Meurtrissures.—Onguent

Prenez égales parties: De beurre frais (celui du mois de mai est préférable à tout autre), d'huile d'olive bien pure, de cire vierge blanche, de goudron. Faites fondre à feu lent et remuez le tout avec une baguette fraîche de noisetier, jusqu'à ce que le tout devienne solide. On étend ensuite cet onguent sur un linge quand on veut s'en servir, et on enveloppe la coupure ou la meurtrissure. Il est bien entendu qu'on prend des substances ci-dessus en plus ou moins grande quantité, selon la quantité plus ou moins grande d'onguent qu'on veut faire. Récamier tenait cette recette d'un excellent curé de campagne, qui était le grand guérisseur de tous les coupés et meurtris de la paroisse et des paroisses voisines.

Moyen de nettoyer les tissus de coton, de laine et de soie

Mettez tremper des patates dans de l'eau pendant quelques heures, puis retirez-les et brossez-les bien. Cela fait, râpez les patates avec une râpe en fer-blanc ordinaire et de façon que la pulpe tombe sur un tamis de crin recouvrant un vase où se trouve un peu d'eau pure. Une fois les patates râpées, pressez la pulpe sur le tamis et faites-la égoutter dans un vase. Au bout de quelques minutes de repos, la féculé se sera déposée et vous prendrez l'eau qui se trouvera au-dessus d'elle et vous vous en servirez pour nettoyer les tissus de coton, de laine et de soie. Rien de plus facile: pour cela, on commence par étendre sur la table une toile parfaitement propre, comme s'il s'agissait de se préparer pour le repassage. Sur cette toile, vous placerez les étoffes à nettoyer et les frotterez délicatement et plusieurs fois de suite, avec une éponge fine trempée dans de l'eau de patates. Enfin, vous n'aurez plus qu'à rincer dans de l'eau ordinaire bien limpide et l'opération sera terminée.



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au commissaire, et en-dossées: "Soumission pour le Canal Welland" seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, MERCREDI, le VINGT-UN JANVIER courant, 1874, pour la construction de quatorze Ecluses, et quatorze Bondes régulatrices (*Regulating Weirs*) un nombre de Culées de pont, et Piliers, les Traverses intermédiaires, Décharges, etc., sur la nouvelle portion du CANAL WELLAND, entre Thorold et Dalhousie.

L'ouvrage sera loué en sections, dont cinq numérotées respectivement par 2, 3, 5, 9 et 7, sont situés entre Port Dalhousie et le cimetière Ste. Catherine; et trois (numérotés 12, 13 et 14) s'étendent de puis le côté nord du chemin de fer Great Western jusqu'à près du four à ciment de Brown.

Des cartes des diverses localités ainsi que des plans et spécifications des ouvrages peuvent être vus à ce bureau, ou au bureau de l'ingénieur résident à Thorold, le et après lundi, le 5e jour de janvier courant, 1874, où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les entrepreneurs sont informés que les soumissions ne seront pas considérées comme telles, à moins qu'elles ne soient rédigées strictement d'après les formules imprimées, et— dans le cas où une soumission serait donnée par une société— excepté quand elle porte annexés la signature et la nature de l'occupation et le lieu de la résidence de chaque membre de cette société.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera une garantie satisfaisante sur immeuble, et par un dépôt d'argent, des garanties publiques ou municipales, ou des fonds de

banque, pour un montant de CINQ POUR CENT sur la somme totale du contrat.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement sur les évaluations, au fur et à mesure que l'ouvrage progressera, seront payés jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage.

A chaque soumission devront être annexées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, et désirant devenir cautions pour l'accomplissement de ces conditions, ainsi que pour la fidèle exécution des travaux mentionnés dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

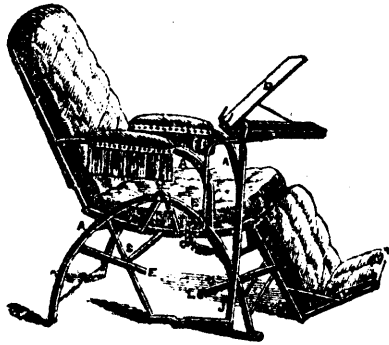
Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics
Ottawa, 29 déc. 1873.

**LA CHAISE AJUSTABLE
DE WILSON.**

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Ste. Anne de la Poestière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulars avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude; les Chaises seront emballées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orin frié \$30. Meilleure qualité en Terry de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35 Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

MUSIQUE NOUVELLE!!

REÇUE DE PARIS
PAR LE STEAMER POLYNESIA
MUSIQUE INSTRUMENTALE

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaint	60 centins.
Junon, valse	Graziani	60 "
Polka des moineaux.	Jeanrot	40 "
Espéglerie	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.	"	60 "
La jolie hongroise, valse	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka	Kowalski	70 "
Le rontis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka	Groziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Deluseurie	50 "
Le chat du lazzarone	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TREOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné, Lorenzo, —Marius-Gusit, —Lefebure-Wely, —De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte	75 "
" d'accordéon	75 "
" de hautbois	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn	75 "
" de Clarinette	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B. - Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1873.

L'ÉCOUTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 6 per cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.